

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

Le ministre

Le secrétaire d'État

Paris, le **22 MAI 2015**

ck Monsieur le président,

Les tragiques événements survenus en France en janvier 2015 montrent combien le vivre ensemble et la cohésion sociale et nationale doivent constituer des valeurs à préserver mais aussi et surtout à renforcer.

Le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté organisé le 6 mars dernier a adopté des mesures de riposte républicaine face à ces événements.

Certaines sont de portée générale mais peuvent néanmoins impliquer le sport. D'autres concernent spécifiquement le champ du sport. Dans tous les cas, il est de notre devoir, institutions ministérielles et sportives, de tout mettre en œuvre pour que chaque acteur du sport devienne un véritable citoyen du sport.

Parmi les mesures de portée générale, nous souhaitons appeler votre attention sur le **déploiement du service civique**. Son objectif est de favoriser l'engagement citoyen des jeunes et de contribuer à la cohésion nationale et à la mixité sociale. Il a déjà fait ses preuves : depuis sa création en 2010, 4000 organismes ont été agréés pour l'accueil de volontaires en service civique, 85 000 jeunes ont bénéficié d'un service civique (dont 30 000 en 2014) et 9 volontaires sur 10 ont déclaré s'être sentis utiles.

Le Président de la République a annoncé le 5 février dernier sa volonté de rendre le Service Civique universel afin que chaque jeune qui le souhaite puisse s'engager dans le dispositif. 150 000 à 160 000 missions devront donc être offertes chaque année, 70 000 devront l'être en 2015.

Le sport a toute sa place dans ce dispositif. Les missions conclues dans le domaine du sport représenteront 10% des objectifs nationaux fixés à l'agence du service civique.

De nombreux clubs sportifs recourent d'ailleurs au service civique, mais de manière peu coordonnée alors que le service civique pourrait s'inscrire en cohérence et avec pertinence dans une politique fédérale. Nous vous invitons à vous rapprocher de l'agence du service civique afin que votre fédération bénéficie, si ce n'est déjà fait, d'un agrément national qui permette l'accueil de missions de service civique pour l'ensemble des clubs et structures affiliés.

Monsieur Alain SAUVRENEAU
Président
Union nationale des centres sportifs de plein air
17, rue Rémy Dumoncel
75698 PARIS Cedex 14

000 190

.../...

Par ailleurs, et dans le champ plus spécifique du sport, le comité interministériel « égalité et citoyenneté : la République en actes » a décidé de mettre en œuvre **un plan national « citoyens du sport »**.

Il l'a fait parce que le sport est un formidable outil d'éducation et de transmission de valeurs citoyennes et républicaines, parce qu'il est une source d'épanouissement (individuel et collectif), de réalisation de soi, de plaisir (personnel et partagé), parce qu'il est ainsi un vecteur d'intégration, de brassage des différences et de cohésion.

En outre, les événements sportifs dont les sportifs eux-mêmes sont les ambassadeurs, sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune autour de rassemblements populaires.

Avec ce plan « citoyens du sport », le ministère chargé des sports s'engage résolument d'une part à promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes dans le sport et d'autre part à faire en sorte que les jeunes les plus éloignés du sport, notamment dans les quartiers de la politique de la ville, puissent accéder à une pratique sportive régulière et encadrée.

Au regard de la tâche à accomplir, le défi ne peut être relevé que s'il rassemble tous les acteurs du sport et en premier lieu les décideurs du sport que vous êtes, en tant que président de fédération sportive.

C'est pourquoi, nous souhaitons que chaque fédération mette en place **un plan fédéral « citoyens du sport »** qui s'articule autour des deux mêmes piliers que le plan national : la promotion des valeurs citoyennes et l'accession des jeunes à une pratique sportive régulière et encadrée.

La direction des sports sera à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de ces plans. Une journée d'information sera organisée en juin prochain. Vous trouverez d'ores et déjà, en annexe au présent courrier, le plan national « citoyens du sport » et un guide d'accompagnement pour la rédaction et le déploiement de votre plan fédéral.

Nous vous invitons à établir votre plan d'actions fédéral pour les années 2016 et 2017 et à le présenter à l'automne 2015 à l'occasion des prochaines réunions organisées pour la négociation de la convention d'objectifs. Il sera ensuite défini par olympiade.

Dans l'immédiat, nous disposons, dès 2015, d'une enveloppe de crédits de 2 M€ pour les actions que vous engageriez avant la fin de l'année. Vos projets 2015 devront être adressés à la direction des sports pour le 31 août au plus tard.

Votre plan fédéral comportera des mesures concrètes d'application immédiate mais également des mesures qui devront s'inscrire dans le temps. Les contenus éducatifs et citoyens devront ainsi impérativement être renforcés dans vos formations fédérales, et ce, dès septembre 2015.

Cette question de la formation est fondamentale : parce qu'elle est au cœur de la politique de développement de vos fédérations et parce qu'elle est l'outil permettant de garantir et de transmettre les valeurs du sport citoyen.

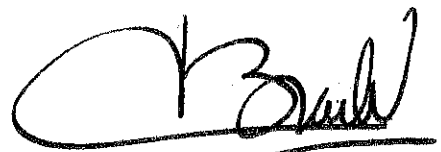
Cette formation citoyenne devra à terme s'inscrire dans la **stratégie fédérale de formation**, dont chaque fédération devra se doter par olympiade. Nous avons demandé au directeur des sports de vous proposer des modalités d'action pour mettre en place, pour la fin de l'olympiade, ce document stratégique.

Je vous remercie vivement pour votre coopération dans la réussite de ce beau défi commun : faire du sport un modèle de citoyenneté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.



Patrick KANNER



Thierry BRAILLARD